

Extrait du registre des procès-verbaux d'une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 25 février 2008.

RÉSOLUTION NO : 101-02-2008

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie a déposé une étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique telle que prévue à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir une séance d'information sur le projet le 4 décembre 2007;

ATTENDU QUE les citoyens de la Ville de Terrebonne peuvent subir les impacts environnementaux et sociaux du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie;

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie demande un agrandissement de sa capacité d'enfouissement de 26 500 000 m³ pour les 17 prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique de gestion des matières résiduelles qui exige la mise en valeur de 65 % des résidus pouvant être mis en valeur;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* qui comporte la prise en charge par les secteurs géographiques des installations de mise en valeur, de traitement et d'élimination des matières résiduelles produits dans chacun de ces secteurs;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique devrait être coordonnée avec les objectifs du PMGMR de la CMM et en être réduite d'autant;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement autorisée devrait servir uniquement pour les matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et ses citoyens subissent les inconvénients découlant de l'élimination des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des audiences publiques afin d'éclaircir l'adéquation entre les objectifs de mise en valeur du PMGMR de la CMM et les capacités d'élimination du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie ;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR Réal Leclerc

D'ADOPTER le mémoire concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie.

D'AUTORISER le maire et, en son absence, Monsieur Jean-Luc Labrecque à présenter ce mémoire aux audiences publiques du BAPE en compagnie des représentants des villes de Mascouche, Charlemagne et Repentigny.

QUE la résolution soit transmise aux municipalités limitrophes.

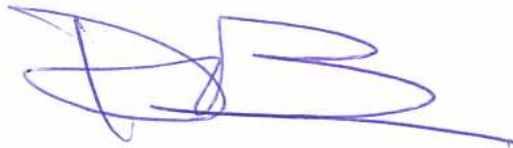
RÉSOLUTION NO : 101-02-2008

Page 2.

QUE la résolution et le mémoire soient transmis à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ

**Certifié conforme
à Terrebonne, ce 26 février 2008.**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

GREFFIER

